

RÈGLEMENT

Ronde des Foies Gras

9 OCTOBRE 2022

1 Nom – date - définition

La Ronde des Foies Gras est une boucle Trail ou Run & Bike sur sentiers et chemins de campagne autour de Mauvezin avec des ravitaillements en foie gras et eau miellée.

La Ronde des Foies Gras est organisée par l'Association Ronde des Foies Gras, le 9 octobre 2022.

Elle se court :

- Soit en solo (individuel) : course à pied
- Soit en duo, « run & bike », deux concurrents: un coureur à pied et un à VTT, possibilité d'échange autant de fois que vous le souhaitez. Le port du casque est obligatoire sur le vélo sous peine de disqualification du couple.

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillements sont approvisionnés en boissons et nourriture. Le coureur doit veiller, à disposer au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

2 Course – Horaire - Limite d'âge

La Ronde des Foies Gras :

- **DISTANCE :**
25 km (possibilité de modifications de distances pour la sécurisation du parcours et/ou le bon déroulement de l'épreuve)
- **REMISE DES DOSSARDS :**
La remise des dossards se fera au Foyer Rural de Mauvezin le samedi 8 octobre de 15h00 à 19h00.
- **DÉPART LE 9 OCTOBRE 2022 :**
Place de la Libération à Mauvezin
 - Coureurs à pied : 10h00
 - VTT: 10h15
- **REMISE DES DOSSARDS :**
La remise des dossards se fera au Foyer Rural de Mauvezin le samedi 8 octobre de 15h00 à 19h00.

- **RAVITAILLEMENTS :**

- 7 fermes sont présentes sur le parcours de 25km, vous trouverez un ravitaillement sur chacune d'entre elles: eau, eau miellée, toasts de foie gras.
- points d'eau intermédiaires.
- 1 ravitaillement d'arrivée

Le coureur doit veiller, à disposer au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

- **ARRIVÉE :** Place la Libération à Mauvezin

Fin du chronométrage: 14h00

- **LIMITE D'ÂGE :**

- **Le solo, individuel course à pied:** uniquement pour les séniors et vétérans, nés avant le 09/10/2002
- **Le duo, «run & bike», deux concurrents: un coureur à pied et un à VTT:**
Ouvert aux juniors (2003 et nés avant 09/10/2004), espoirs (2000 à 2002), seniors et vétérans

- **OBLIGATION DUO, « RUN'N BIKE », DEUX CONCURRENTS (un coureur à pied et un à VTT) :**

- **Le port du casque est obligatoire sur le vélo** sous peine de disqualification du couple.
- Interdiction d'être à **2 sur le vélo.**
- Les 2 membres du couple doivent arriver en même temps sur la ligne d'arrivée sinon c'est le temps du 2° qui sera pris en compte.
- **Le Vélo Tout Terrain est obligatoire**, vous allez évoluer sur un parcours nature et emprunter des sentiers et chemins non goudronnés.

3 Conditions de participation – Inscriptions - Tarifs

*L'épreuve est ouverte aux **coureurs adultes** licenciés et non licenciés.*

*Les **dossiers d'inscriptions** devront être **complets avant le 23 septembre 2022** sous peine d'**annulation de l'inscription sans remboursement** possible.*

Le nombre de concurrents maximum est plafonné à 2000 personnes.

3.1 Le duo, «run & bike», deux concurrents: un coureur à pied et un à VTT:

- **Ouvert aux juniors** (2003 et nés avant 09/10/2004), **espoirs** (2000 à 2002), **seniors et veterans**
- Chaque **coureur adulte** devra impérativement présenter lors de son inscription:
 - un **certificat médical datant de moins d'un an** à la date de la course et comportant la mention "**non contre indication de la pratique de la course pied et du vélo en compétition**"
 - Ou une **licence de Triathlon ou Ufolep** comportant les mentions **course hors stade et vélo en cours de validité le jour de la compétition.**

Attention à la validité des licences qui prennent souvent fin en Août et du coup ne sont pas valable pour la course.

Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription en ligne, les certificats médicaux devront être **fourni impérativement avant le 23 septembre 2022 sous peine d'annulation de l'inscription sans possibilité de remboursement.**

- **Tarif** : 35 euros par coureur hors commissions bancaires
- **Inscription uniquement par internet sur le site de la course:**
<https://www.rondedesfoiesgras.com/>

3.2 Le solo, individuel course à pied

- **Uniquement pour les séniors et vétérans, nés avant le 09/10/2002**
- Chaque **coureur adulte** devra impérativement présenter lors de son inscription:
 - un **certificat médical datant de moins d'un an** à la date de la course et comportant la mention "**non contre indication de la pratique de la course pied en compétition**"
 - Ou une **licence Athlétisme ou Ufolep ou de Triathlon** comportant la mention **course hors stade en cours de validité le jour de la compétition.**

Attention à la validité des licences qui prennent souvent fin en Août et du coup ne sont pas valable pour la course.

- Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription en ligne, les certificats médicaux devront être **fourni impérativement avant le 23 septembre 2022 sous peine d'annulation de l'inscription sans possibilité de remboursement.**
- **Tarif** : 35 euros par coureur hors commissions bancaires

- **Inscription uniquement par internet sur le site de la course:**
<https://www.rondedesfoiesgras.com/>

3.3 Accompagnant(s)

- **Repas accompagnant(s) du dimanche 9 octobre à midi**
- **Tarif : 16 euros / accompagnant**
- **Verre non fourni, amenez le votre!!**
- **Inscription uniquement par internet sur le site de la course:**
<https://www.rondedesfoiesgras.com/>

3.4 Soirée de bienvenue (option)

Soirée de la Ronde (Apéro+ Repas + Soirée) le samedi 8 octobre à partir de 19h00 au Foyer Rural pour les coureurs et les accompagnants

- **Repas de bienvenue à la Ronde**
- **En option, pour les coureurs et les accompagnants**
- **Tarif : 16 euros / inscription**
- **Verre non fourni, amenez le votre!!**
- **Inscription uniquement par internet sur le site de la course:**
<https://www.rondedesfoiesgras.com/>

3.5 Fin des inscriptions

Les inscriptions se terminent le 23 septembre 2022.

Les dossiers d'inscriptions devront être complets avant le 23 septembre 2022 sous peine d'annulation de l'inscription sans remboursement possible.

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Pour les inscriptions en lignes elles seront obligatoirement suivies du paiement en ligne ainsi que du téléchargement d'un certificat médical ou d'une licence conforme aux conditions d'admissions des concurrents.

4 Matériel obligatoire – Ethique de course

4.1 Matériel obligatoire:

Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la durée de la course, la totalité de son matériel obligatoire. Le contrôle du matériel pourra être effectué, sur le parcours, par le responsable des ravitaillements ou par les contrôleurs.

Liste du matériel obligatoire pour chaque concurrent solo ou duo:

- chaussures de course à pied ou de Trail
- réserve d'eau (minimum 1 litre), il fait toujours beau et chaud pour la Ronde, vous allez faire 25km d'effort : pensez à vous hydrater.
- une couverture de survie
- réserve alimentaire
- 1 Gobelet réutilisable
- Le dossard devra être lisible lors de la course.

Pour le duo, « run & bike », deux concurrents: un coureur à pied et un à VTT :

- Le port du casque est obligatoire sur le vélo sous peine de disqualification du couple.
- Interdiction d'être à 2 sur le vélo.
- Le Vélo Tout Terrain est obligatoire, vous allez évoluer sur un parcours nature et emprunter des sentiers et chemins non goudronnés.
- Le dossard devra être lisible lors de la course.

5 Ethique de course :

- Dans le cadre de notre politique de développement durable et de limitation des déchets, nous vous demandons d'utiliser un gobelet réutilisable sur les ravitaillements et d'aider au tri sélectif mis en place à l'issue du repas.
- En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.
- Vous allez passer sur des fermes qui sont aussi des zones d'habitation ou de jardins privés merci de respecter les massifs de fleurs, respecter aussi les zones de culture en restant en bordure de zone
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation pour profiter des superbes paysages
- Respecter les zones autorisées au public penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes
- Pensez à covoiturier

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

6 Annulation

6.1 Annulation de la course par les organisateurs :

En cas d'annulation des épreuves pour quelques raisons que ce soit (incendie, vols, plan Vigipirate, pandémie, épidémie, attentats, décision préfectorale, etc...) :

- Jusqu'à 15 jours avant le départ des épreuves, un remboursement partiel des inscriptions pourra être effectué. Ce dernier sera fixé en fonction des sommes engagées par l'organisation pour le bon fonctionnement de l'évènement et de manière à faire face à l'ensemble des frais engagés.
- A moins de 15 jours du départ des épreuves aucun remboursement ne sera possible. En cas d'interruption durant les courses pour quelques raisons que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué.

L'organisation invite les participants à solliciter leur assureur afin de savoir si un dédommagement par leur police d'assurance est envisageable pour les circonstances précitées.

Nous rappelons que l'inscription à une des courses implique une acceptation totale du règlement induisant de fait un risque financier pour chaque participant. En connaissance de cause, aucune contestation dudit règlement ne sera prise en compte après acceptation de ce dernier.

6.2 Annulation de la course par le coureur :

Avant le 23/09/2022, remboursement pour raisons médicales sur présentation d'un certificat médical justificatif.

Remboursement 30 euros sur demande hors commissions bancaires depuis le site d'inscription en ligne.

Au delà de cette date : pas de remboursement.

7 Assurances :

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement.

Tout engagement est personnel.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

8 Signalisation et balisages:

La course se faisant en partie dans des sous-bois, chemins et sentiers, le balisage sera assuré avec de la rubalise spécifique ou une bombe de peinture biodégradable ainsi que des panneaux fléchés.

Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques.

Des serre-files seront présents pour sécuriser la course.

9 Sécurité

Surveillance médicale assurée par la protection civile et un médecin dès le départ de la course.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours et/ou les distances de l'épreuve et/ou le type d'épreuve, avant ou pendant la course, si les conditions atmosphériques, les conditions sanitaires ou d'autres dangers sont de nature à mettre en péril les participants ou les bénévoles, à tout moment, et d'arrêter sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

En cas de vols, pertes ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du code de la route ou du présent règlement, les personnes engagent leur propre responsabilité.

Les VTT dépassent les coureurs par la gauche et annoncent leur intention en criant « VTT !! ».

Rappel de l'obligation de porter le casque sur le vélo.

10 Suiveurs, accompagnateurs

Le suivi de la course:

- Possibilité pour les accompagnateurs et les spectateurs de voir les coureurs sur des zones indiquées par l'organisation.
- Les chemins privés et les accès aux fermes **sont interdits aux non-inscrits.**
 - Aucun véhicule à moteur, VTT ou coureur sans dossard, excepté les membres de l'organisation dûment identifiés, n'est autorisé à suivre les coureurs qui ne doivent être gênés sous aucun prétexte.
 - Le non-respect de cet article entraîne la disqualification du concurrent suivi.

11 Environnement

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Les zones traversées tout au long du parcours sont privées ou publiques, naturelles ou agricoles, c'est tout un pays (des bénévoles et des agriculteurs) qui vous accueillent, merci de rendre les lieux, parcours, départ et arrivée course, tels que vous les avez trouvés.

Ne jetez pas de déchets (mouchoir, emballage de barres, tubes), utilisez les poubelles réservées à cet usage.

Tout concurrent ne respectant pas cette règle sera disqualifié.

Respectons la nature, les biens et les autres (bénévoles, coureurs, spectateurs ...).

12 Droit à l'image

Par sa participation à l'une des courses inscrites à la Ronde des Foies Gras 2022, chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice, Ronde des Foies Gras ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires

13 Mesures anticovid

L'organisation mettra en place des mesures sanitaires de lutte Anti Covid selon la réglementation en vigueur pour le jour de la course (Port du Masque, Gel, Distanciation, Vérification Pass etc). Tous les inscrits à la Ronde des Foies Gras devront suivre les dispositions sanitaires sous peine de disqualification. Les directives sanitaires seront visibles sur le site internet de la course et rappelées sur les réseaux sociaux de l'événement.

14 Données personnelles

Les données personnelles des participants sont traitées par l'Association "Ronde des Foies Gras" en conformité avec la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 eu égard au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679).

Les données personnelles des participants vont être collectées par l'Association "Ronde des Foies Gras" dans le cadre de la création du compte personnel de chaque participant. L'Association est le responsable du traitement de ces Données Personnelles. L'Association "Ronde des Foies Gras" est susceptible de traiter tout ou partie des données nécessaires à l'enregistrement de chaque participant, à savoir : informations d'identité, adresse email, justificatifs, consentement au traitement des données personnelles par le participant... Aucune information bancaire concernant les participants n'est traitée par l'Association "Ronde des Foies Gras". L'Association "Ronde des Foies Gras" conserve les données personnelles des participants 12 mois à compter de la dernière inscription du participant. L'adresse email peut être conservée jusqu'à 24 mois à compter de la dernière inscription du participant à des fins de diffusion des informations de l'Association et des prochains événements. L'Association "Ronde des Foies Gras" collecte ces données et les transmet à ses différents partenaires pour permettre l'encadrement technique de chaque participant (paiement de l'inscription, chronomètres, dossard, mailing list...).

L'Association « Ronde des Foies Gras » ne commercialise pas les données personnelles des participants qui sont donc uniquement utilisées par nécessité ou à des fins statistiques et d'analyses. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants disposent des droits suivants : droit d'accès et de rectification, droit de retirer leur consentement, droit à la limitation des traitements, droit d'opposition, droit à la portabilité des données, demande de suppression des données. Tout participant pourra demander l'exercice de ses droits en adressant une copie de sa pièce d'identité et un email précisant ses demandes à l'adresse : rdfg.inscriptions@gmail.com. En cas de difficultés, les participants peuvent déposer une réclamation auprès des autorités de contrôle, et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>). L'Association « Ronde des Foies Gras » s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de préserver la sécurité des données personnelles des participants. Cependant, si un incident impactant l'intégrité ou la confidentialité des données personnelles des participants est porté à la connaissance de l'Association « Ronde des Foies Gras », celle-ci devra dans les meilleurs délais informer le participant et lui communiquer les mesures de corrections prises.

15 Acceptation du règlement :

Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course.